

Tout d'abord, au nom de toute l'équipe du SNEP-FSU 78 je tiens à souhaiter la bienvenue dans les Yvelines à Kildine notre nouvelle Directrice du SD, et à tous nos nouveaux collègues qui arrivent dans notre département.

Le sport scolaire est une préoccupation constante pour le SNEP-FSU. Il n'y a pas une instance de l'Éducation nationale, pas une rencontre avec l'Inspection EPS, pas une réunion avec les collectivités territoriales ou avec les élus, où le sport scolaire ne soit évoqué et défendu par le SNEP-FSU. Comme tous les ans, c'est au titre de co-administrateur⁽¹⁾ de l'UNSS que nous intervenons lors de cette réunion de rentrée.

C'est par notre engagement à tous et toutes, animateurs d'AS, présidents, cadres, secrétaires, parents et bien sûr les élèves, qu'il est aussi dynamique et qu'il connaît de très nombreuses réussites. C'est aussi parce qu'il a une structuration, une organisation et un fonctionnement original qu'il fonctionne aussi bien. C'est à cette originalité que le SNEP-FSU est attaché. C'est cette originalité que le SNEP-FSU tient à conserver et renforcer.

A tous les niveaux de son organisation, le SNEP-FSU intervient de manière permanente pour que les moyens nécessaires à son fonctionnement soient à la hauteur de la haute ambition que nous avons pour nos élèves. Car c'est bien d'eux, de leurs pratiques, de leur formation, de leur devenir dont il s'agit. Et c'est d'abord pour eux que nous sommes si impliqués.

Que ce soit pour les forfaits ; que ce soit pour les IMP des coordos de district qui sont stables dans notre académie ; que ce soit sur la présidence d'AS par les chefs d'établissement ; que ce soit pour la fin de l'obligation de l'électrocardiogramme pour le certificat médical Rugby qui vient d'être décidée notamment parce que nous sommes intervenus à de multiples reprises auprès du ministère des sports⁽²⁾ tout au long de l'année dernière ; chaque fois, et sur tous ces sujets, le SNEP-FSU est présent, agit et pèse pour inverser la tendance.

Nous participons activement à toutes les instances de l'UNSS (CDUNSS, CRUNSS, CA et AG nationale). Nous ne nous contentons pas d'être assis, de lever la main et de faire de brèves déclarations générales. Nous faisons toujours des propositions concrètes et crédibles, propositions qui s'appuient sur ce que vous nous dites de vos difficultés, de vos projets et de vos ambitions pour vos AS. C'est parce que nous sommes sur le terrain avec vous, impliqués dans nos AS, que nous portons vos/nos exigences et que nous votons de manière responsable dans ces instances, tant sur les budgets que sur le projet de l'UNSS.

Ce qui nous préoccupe particulièrement à cette rentrée c'est l'augmentation de 10% du contrat licences que nous avons dénoncée et tenté de faire abandonner depuis le mois d'avril, date du CA sur le budget. Au-delà de la réalité concrète des conséquences immédiates sur la trésorerie des AS, particulièrement celles qui rencontrent déjà des difficultés, c'est le modèle économique de l'UNSS que cette augmentation doit interroger.

En effet si le ministère de l'EN maintient et augmente très légèrement sa subvention (+ 125 000€ et non pas + 225 000€), la subvention du MEN est loin d'être à la hauteur des besoins, notamment pour compenser la baisse importante des subventions des collectivités (c'est le cas et ce qui concerne la subvention en baisse du

Conseil Régional IDF pour le SR UNSS) qui elles-mêmes perçoivent de moins en moins de subventions de l'Etat.

Bien sûr, et il faut le souligner, certaines collectivités ont maintenu leurs efforts et soutiennent fortement le sport scolaire, mais pour comprendre les orientations budgétaires qui se dessinent au sein de l'UNSS il faut porter un regard sur le global.

Le constat est là : Quand l'argent vient à « manquer », c'est vers les familles et vers les AS que l'UNSS décide de se tourner pendant que le ministère de l'EN n'abonde pas significativement sa subvention.

« Il faut partager les efforts », nous a dit le représentant du ministre à l'AG de juin dernier. Ok, mais encore faut-il que le partage soit équitable et que les mêmes efforts soient demandés à toutes les parties. Mais ce n'est pas ça la réalité. La réalité c'est que ce sont les familles qui vont devoir « mettre la main à la poche » pour que toute l'activité de l'UNSS puisse continuer à se dérouler comme l'UNSS l'a prévue. 10% d'augmentation du contrat licences ce sont 456 000€ supplémentaires qui entrent dans les caisses. Au final, ce sont bien les familles et les AS qui vont financer la plus grande partie des activités de l'UNSS et pas l'Etat qui faillit ainsi dans sa mission de service public.

Et bien que l'UNSS ait pris la décision d'accorder une aide particulière aux AS des zones rurales⁽⁴⁾ dès cette année, il ne faut pas se tromper. Cette aide particulière n'est pas financée par des moyens supplémentaires, elle sera prise sur les crédits d'animation, c'est la solidarité entre le AS qui va « financer » cette aide particulière.

Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à pointer le désengagement de l'Etat sur la politique sportive. Pour reprendre une citation de Laura Flessel, ex-ministre des sports qui vient de démissionner le 4 septembre : « Nous nous inquiétons aussi grandement sur le service public du sport et du désengagement de l'Etat sur ces questions fondamentales ».

Le SNEP-FSU a fait des propositions de modification du budget pour qu'une telle augmentation ne soit pas retenue :

Puisque le ministère de l'EN n'augmentait pas sa subvention, alors il fallait revoir à la baisse certaines lignes budgétaires, par exemple les compétitions internationales, une partie de la « comm », une partie des manifestations promotionnelles ; lignes qui ne cessent d'augmenter ces dernières années. Cela aurait permis de ne pas recourir à une telle augmentation !!!

Certaines des autres propositions que nous faisons depuis plusieurs années auraient également pu être retenues :

- Parce que les AS de LP sont souvent les plus en difficultés : abaisser le paramètre de calcul de 18 à 16€ pour les contrats, appliquer la division par 2 du contrat comme pour les REP+ et les LP de l'éducation prioritaire
- Et pour toutes les AS : leur laisser le choix de passer chaque année d'un contrat à l'autre (normal à accompagné et inversement) ou revenir à l'achat de licences individuelles.

Nous n'avons été entendus sur rien.

Pas une ligne, pas une virgule n'a bougé dans le budget entre le CA du mois d'avril et l'AG de juin.

Les élus des AS qui sont les seuls membres élus de l'AG, qui sont celles et ceux qui représentent les AS et sont les plus proches de la vie au quotidien des AS et de leurs difficultés, notamment financières, n'ont pas été plus entendus. Quant aux autres membres de l'AG... « silence radio », ou alors des interventions pour dire que le SNEP-FSU se trompe de sujet quand il intervient pour demander que les licences n'augmentent pas.....

Nous tenons à dire ici devant vous, nos collègues ; vous, acteurs au quotidien ; que le SNEP-FSU est fier de s'être opposé au budget 2018, fier d'avoir voté CONTRE un budget qui fait supporter aux familles et aux AS l'essentiel des activités engagées et organisées par l'UNSS, fier d'être l'organisation syndicale qui défend les AS et le service public du sport scolaire, fier et sûr de lui-même même s'il est le SEUL⁽⁵⁾ à avoir voté CONTRE le budget.

A l'issue de l'AG, les élus des AS, qui par ailleurs ont quitté la salle avant le vote⁽⁶⁾ pour marquer leur désapprobation quant à la surdité de l'UNSS et du ministère sur les conséquences sur les AS, ont décidé de lancer une pétition visant particulièrement à contester les 10%.

Le SNEP-FSU appelle toutes celles et ceux qui pensent que cette augmentation doit être abandonnée à signer massivement leur pétition. Elle est à votre disposition à la sortie de cette AG, elle est en ligne sur le site des élus des AS (adresse dans le 4 pages distribué ce jour), un lien vers la pétition est en ligne sur le site sport scolaire du SNEP).

Enfin, pour conclure cette intervention, le SNEP-FSU souhaite vous lire la motion (le vœu) qui sera adressée à la direction nationale et au président de l'UNSS, motion portée à la connaissance de tous les collègues présents dans les AG de tous les départements :

Faire Financer l'austérité par les familles: non merci !

Le sport scolaire du second degré est un service public, original dans son organisation sous forme associative, mais un service public. Sa fonction sociale, et donc politique, est de permettre la pratique d'activités sportives et artistiques et l'apprentissage de la vie associative d'un maximum d'élèves. C'est pourquoi le montant de l'adhésion dont ils s'acquittent, avec leur famille, auprès d'une AS scolaire et leur permettant d'obtenir une licence UNSS, est si peu élevé comparé à toute autre association sportive. C'est d'ailleurs ce qui permet à l'UNSS de compter plus d'un million de licenciés, répondant ainsi à un besoin essentiel de pratiques sportives et artistiques.

Mais l'apport financier des AS à l'UNSS par l'achat de licences, déjà très conséquent - *plus de 35%* - ne couvre pas les moyens nécessaires pour faire fonctionner le sport scolaire au quotidien. Puisque le sport scolaire est un service public, c'est à l'Etat, et particulièrement au ministère de l'Education nationale, de jouer tout son rôle et d'assumer pleinement sa part de responsabilité financière dans le fonctionnement de l'UNSS.

En augmentant de 10% le coût du contrat licences, l'UNSS fait le choix de faire peser sur les familles et l'engagement des jeunes et sur les AS, l'insuffisance de la subvention du Ministère de l'Education nationale.

Par cette motion, le SNEP-FSU dénonce la décision de l'AG de l'UNSS du 1er juin dernier d'augmenter de 10% le coût du contrat licences. Cela, alors que nous ne cessons d'alerter l'UNSS sur les difficultés financières d'AS de plus en plus nombreuses. Cela, alors que nous avons fait des propositions, dont aucune n'a été retenue, de réviser à la baisse certaines lignes budgétaires - *par exemple les rencontres internationales, une partie de la communication ou encore certaines manifestations promotionnelles* - pour rééquilibrer le budget et ainsi éviter cette augmentation.

Le SNEP-FSU demande :

- l'abandon de l'augmentation de 10% du contrat licences
- que les AS puissent choisir, librement et chaque année, de passer du contrat normal au contrat accompagné, ou encore de revenir à l'achat de licences individuelles
- qu'une réflexion sur l'activité pour le plus grand nombre, avec en corollaire un meilleur taux de remboursement pour les AS, puisse primer sur certaines organisations plus ponctuelles ou plus évènementielles qu'il conviendrait de restreindre sans pour autant les supprimer.

A la sortie de l'AG, nous vous invitons à vous prononcer sur cette motion à l'aide du coupon que vous pouvez trouver dans le 4 pages qui vous a été remis.

MERCI DE VOTRE ATTENTION ET BONNE RENTREE A TOUTES ET A TOUS !

- (1) *Le SNEP siège dans les instances à tous les niveaux : 2 sièges dans les CDUNSS, CRUNSS, CA national et 5 sièges à l'AG nationale (cf les statuts)*
- (2) *L'UNSS est obligée de se conformer au code du sport. L'arrêté du 9 juillet vient du ministère des sports. Il est disponible sur le site du SNEP*
- (3) *L'an dernier le MEN avait versé une subvention de 100 000€ pour l'année olympique du sport à l'école. Cette subvention était distincte de celle accordée pour le fonctionnement de l'UNSS (2,7M€) comme était également distincte celle pour le salaire des cadres détachés. Cette année le MEN a globalisé les 3 subventions ce qui donne un total de 3,8M€. Mais l'an dernier si on globalisait les 3 subventions nous étions à 3M 675 000€*
- (4) *L'aide aux AS rurales va être reprise par le Se-UNSA ou les cadres nationaux présents pour montrer que l'UNSS fait des efforts !!! Certainement sur le fonds de solidarité aussi qui est augmenté de 10% (porté à 60 000€)*
- (5) *Les votes pour mémoire : 5 CONTRE (SNEP-FSU), 1 Abstention la FCPE. Le Se-UNSA a voté POUR et se dit satisfait du budget !!! (il l'écrit sur son site d'ailleurs)*
- (6) *Les élus des AS interviendront certainement à ce sujet notamment le refus de vote à bulletin secret donc pas la peine de développer sauf si on vous pose des questions. Pour info l'UNSS n'est pas un service administratif, elle est autonome dans son fonctionnement et suit les règles de son propre règlement intérieur. Celui-ci ne précise pas que le vote à bulletin secret est obligatoire si au moins une personne le demande. C'est le président de l'AG qui décide de sa nécessité ou non notamment s'il estime que l'intégrité physique d'une personne est en danger....*